

**COMMUNE DE SAINT-VULBAS**

**Enquête publique sur le projet de modification  
du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Par arrêté du 11 octobre 2011, le Maire de **SAINT-VULBAS** a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du PLU.

A cet effet, Monsieur Michel **MOUTON**, retraité, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 2 novembre 2011 au 5 décembre 2011 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture : les mardis, mercredis, vendredis, samedis de 9h00 à 11h30, les mardis de 16h30 à 18h00 et les jeudis de 14h00 à 16h30.

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie le mardi 15 novembre 2011 de 14h00 à 17h00, le mardi 22 novembre 2011 de 14h00 à 17h00, le mardi 29 novembre 2011 de 14h00 à 17h00, le lundi 5 décembre 2011 de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire,  
Marcel **JACQUIN**

**COMMUNE DE SAINT-VULBAS**

**Enquête publique sur le projet de révision simplifiée  
du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Par arrêté du 11 octobre 2011, le Maire de **SAINT-VULBAS** a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision simplifiée du PLU nécessaire au détachement d'une parcelle d'environ 1 500 m<sup>2</sup> en zone non constructible pour permettre la réalisation d'une station de pompage indispensable au fonctionnement d'une activité industrielle sur le Parc Industriel de la Plaine de l'AIN, et du déclassement d'un linéaire d'environ 30 m d'un espace boisé classé.

A cet effet, Monsieur Michel **MOUTON**, retraité, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 2 novembre 2011 au 5 décembre 2011 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. : les mardis, mercredis, vendredis, samedis de 9h00 à 11h30, les mardis de 16h30 à 18h00 et les jeudis de 14h00 à 16h30.

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie le mardi 15 novembre 2011 de 14h00 à 17h00, le mardi 22 novembre 2011 de 14h00 à 17h00, le mardi 29 novembre 2011 de 14h00 à 17h00, le lundi 5 décembre 2011 de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Les rapports et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire,  
Marcel **JACQUIN**